Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_073-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme Julie LEMAITRE a donné procuration à Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN a donné procuration à Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-073

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU SDE 22 POUR L'ENTRETIEN DES FEUX DE CARREFOURS

Par délibération DB n°2022-079 du 06 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat "entretien et renouvellement des feux de carrefour" constituée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor. En effet, la commune dispose de feux tricolores (rue de la Fontenelle et carrefour rue d'Armor/Rue Pasteur) pour lesquels il convient de réaliser une surveillance et un entretien réguliers pour les pérenniser et limiter les pannes.
Les marchés conclus dans ce cadre arrivent à échéance et doivent être remis en concurrence en juin 2026. Aussi, il convient de confirmer l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat pour la partie "entretien et renouvellement des installations".

Le règlement constitutif de la centrale d'achat est joint en annexe.

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_073-DE

Vu l'adhésion de la commune,en 2022, à la centrale d'achat ;

Vu l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CONFIRME son adhésion à la centrale d'achat "entretien et renouvellement des installations" constituée par le Syndicat Départemental d'Énergie des côtes d'Armor,**

- **APPROUVE les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat jointe en annexe,**

- **CONFIE à la centrale d'achat la maintenance des installations situées au Carrefour rue d'Armor / rue Pasteur et rue de la Fontenelle,**

- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à inscrire au budget les sommes nécessaires et jusqu'à la date de la fin de l'accord cadre souscrit par la centrale d'achat,**

- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les commandes au SDE22, ainsi que tous documents pouvant s'y rapporter.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR